

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 499 397

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 02197

(54) Disposition d'une plaque rapportée sur un lave-vaisselle.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³) : A 47 L 15/42.

(22) Date de dépôt..... 10 février 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 11 février 1981, n° P 31 04 894.3.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 32 du 13-8-1982.

(71) Déposant : Société dite : BOSCH-SIEMENS HAUSGERÄTE GMBH, résidant en RFA.

(72) Invention de : Hans Mailänder, Ernst Stickel et Ulrich Deiss.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Bureau D. A. Casalonga, office Josse et Petit,
8, av. Percier, 75008 Paris.

Disposition d'une plaque rapportée sur un lave-vaisselle.

L'invention concerne une disposition d'une plaque rapportée sur un lave-vaisselle comportant un retrait de socle venant au-dessous de la cuve du lave-vaisselle ainsi 5 qu'une porte pouvant pivoter sur le corps de machine autour d'un axe horizontal, dans la zone de la section de porte se trouvant du côté du fond, au-dessus du retrait de socle, la porte étant revêtue essentiellement par la plaque rapportée qui dépasse jusque dans la zone du retrait de socle.

10 Par la demande de brevet allemand 29 21 188 on connaît déjà une telle disposition d'une plaque rapportée sur un lave-vaisselle. Dans cette disposition, l'axe de logement de la porte s'étend à une certaine distance au-dessus du retrait de socle. L'axe de la plaque rapportée, qui est supportée indépendamment de la porte, s'étend par contre directement au-dessus du retrait de socle. Pour déplacer en même temps la porte de la machine et la plaque rapportée, on a prévu un mécanisme à tringlerie, qui, à l'ouverture de la porte de machine, impose à la plaque rapportée un pivotement préalable.

15 20 Le but de l'invention est de disposer une plaque rapportée sur un lave-vaisselle d'une manière particulièrement économique.

25 Ce but est atteint suivant l'invention par les caractéristiques suivantes :

a) l'axe de la porte est à la hauteur du fond de la cuve;

b) le retrait de socle s'étend jusque directement au-dessous du fond de cuve;

c) la plaque rapportée est fixée au moins indirectement contre la porte.

30 Une pareille solution se caractérise par la disposition extrêmement simple de la plaque rapportée sur la porte, puisque, grâce à la position de l'axe de la porte ainsi que de la forme du retrait de socle, la plaque rapportée peut, à 35 l'ouverture de la porte, pivoter sans difficulté, sa partie disposée du côté du fond, venant se loger dans le retrait de socle.

On expliquera l'invention plus en détail à l'aide

d'un mode de réalisation donné à titre d'exemple et représenté au dessin indiqué; dans ce dessin :

la figure 1 représente une vue de côté d'un lave-vaisselle comportant une plaque rapportée sur sa porte rabat-table;

la figure 2 représente une vue agrandie du détail repéré II sur la figure 1.

Un lave-vaisselle 10 comporte, en façade, une porte 11, qui, dans sa section 12 proche du sol, pivote sur le corps 10 de machine 15 autour d'un axe horizontal 14, au-dessus d'un retrait 13 de socle de la machine (figure 1). Sur sa section finale supérieure 16, la porte 11 porte un bandeau 17, qui reçoit des éléments de commande et de signalisation, comme une poignée, des touches de commutation et des lampes, qui ne sont pas visibles sur le dessin. De plus la porte 11 est revêtue en façade par une plaque rapportée 18 à paroi épaisse, qui vient près du bandeau 17 et s'étend jusque dans la zone du retrait 13 de socle.

La plaque rapportée 18 est en bois; elle sert en particulier à adapter la façade de la machine à l'aspect ainsi qu'à la hauteur de socle de placards de cuisine voisins, non représentés. Cette plaque appliquée sur la porte 11 peut se fixer de différentes façons :

comme la porte 11 se compose de deux pièces en forme 25 de coques, soit la porte extérieure 19 et la porte intérieure 20, la plaque rapportée 18 peut, quand la porte est ouverte et la porte intérieure 20 retirée, se fixer à la porte extérieure 19 au moyen de plusieurs vis qui traversent celle-ci.

La plaque rapportée 18 peut aussi être fixée à la 30 porte 11 par le fait que la plaque comporte, au dos de chacun de ses coins, une patte perpendiculaire au plan de la plaque; les pattes qui sont du côté du sol et qui sont munies chacune d'une fente ouverte vers le bas, sont disposées au-dessus de l'axe 14 de la porte, pendant que les pattes supérieures sont 35 vissées aux côtés étroits de la section supérieure finale 16 de la porte.

Pour qu'une pareille disposition de la plaque rapportée 18 sur la porte 11 soit possible, il faut que l'axe de

la porte 14 soit à la hauteur du fond 21 de la cuve 22 du lave-vaisselle 10 comme on le voit sur la figure 2. De plus le retrait 13 de socle doit épouser la forme du fond 21 de cuve sous lequel il vient se loger et avoir assez de profondeur, pour que la plaque rapportée 18 puisse, à l'ouverture de la porte 11, plonger sans difficulté dans le retrait de socle, avec sa section 23 qui dépasse la porte du côté du sol.

A cause de la disposition de l'axe de la porte 14 à la hauteur du fond de cuve 21, le bord 24 de la porte intérieure 20 qui est du côté du fond ne peut être que très court. Dans la position d'ouverture de la porte représentée en traits mixtes, ce bord 24 ne peut guère recouvrir le bord frontal 25 du fond de cuve 21, de sorte que, quand on remplit le lave-vaisselle 10 avec de la vaisselle, des déchets de nourriture qui tombent jaillissent dans l'espace compris entre la porte extérieure 19 et la porte intérieure 20. Pour que cela soit évité, le bord 24 de la porte intérieure 20 tourné vers le fond est muni d'un volet 26, qui est entraîné pendant le mouvement de la porte 11 et qui, quand la porte est ouverte, couvre la fente 27 existant entre le bord 24 de la porte intérieure 20 tourné vers le fond et le bord 25 du fond 21 de cuve.

REVENDICATIONS

Disposition d'une plaque rapportée (18) sur un lave-vaisselle (10) comportant un retrait (13) de socle venant au-dessous du fond (21) de la cuve (22) du lave-vaisselle
5 ainsi qu'une porte (11) pouvant pivoter sur le corps de machine (15) autour d'un axe horizontal (14) placé dans la zone de la section (12) de porte se trouvant du côté du fond, au-dessus du retrait de socle, la porte étant revêtue essentiellement par la plaque rapportée qui dépasse jusque dans
10 la zone du retrait de socle, caractérisée par les points suivants :

- a) l'axe (14) de la porte (11) est à la hauteur du fond de la cuve (21);
- b) le retrait (13) de socle s'étend jusque directement au-dessous du fond (21) de cuve;
- c) la plaque rapportée (18) est fixée au moins indirectement contre la porte (11).

1/1

FIG. 1

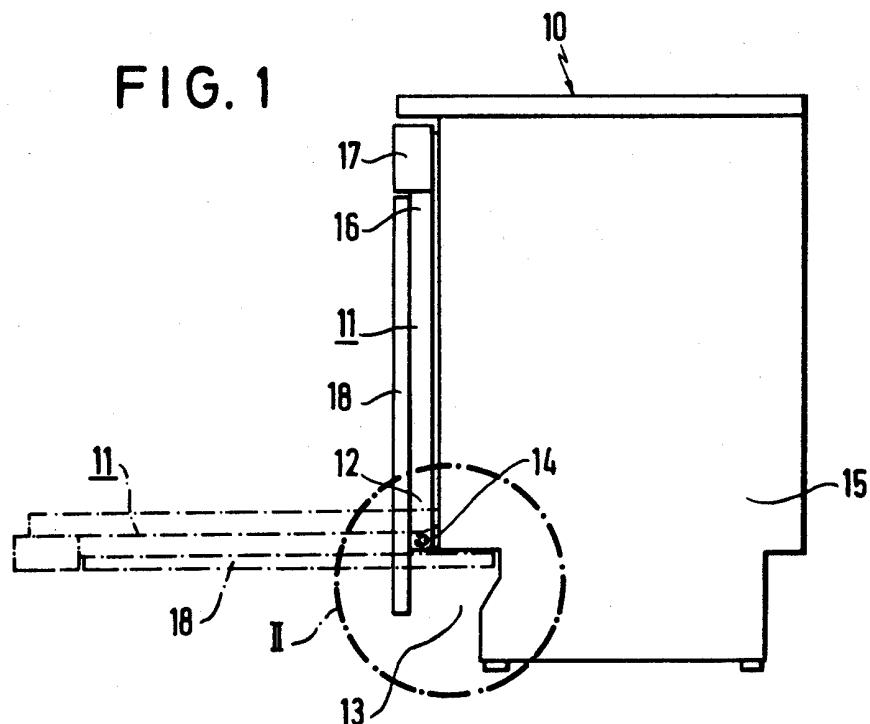


FIG. 2

